



Probleme lié à la vente de ma maison

Par **pinkifly88**, le **14/08/2012** à **20:32**

Bonjour,

Voilà mon soucis, nous avons mis en vente notre maison en mai 2012, au bout de 4 jours, celle ci a été vendue, notre pavillon neuf étant en construction, nous avons donc signé un compromis de vente avec l'acheteur jusqu'au 30 septembre 2012, le temps que les travaux soient finis

Celui ci a dès le départ été au courant que la vente serait signée pour le 30 septembre. Hors, depuis Mai d'ailleurs, il ne cesse de venir nous importuner à la maison, passant à n'importe quelle heure pour de multiples raisons, soit pour rentrer du bois en avance, soit pour faire des travaux.

Nous lui avons dit non gentiment de peur qu'il y ait un problème lors de ses travaux et la notaire nous l'avait déconseillé

L'acheteur n'a pas apprécié notre refus, 2 h plus tard, il a contacté la notaire en disant qu'il souhaitait absolument signer la vente mi septembre car il doit soit disant se faire opérer, et doit rentrer les clés de son appartement le 29 septembre, notre maison n'étant pas finie, il nous est impossible de libérer la maison plutôt. celui ci est entré dans une colère noire et a menacé de porter plainte, de faire pression auprès d'un tribunal pour nous expulser plutôt.

Sommes nous menacés ? depuis le début il a été convenu que la vente serait le 30 septembre donc peut il nous menacer et nous "mettre dehors mi septembre" ?

Nous ne nous sentons plus chez nous, il nous harcèle en permanence ça devient invivable merci d'avance pour votre aide

Par **cocotte1003**, le **15/08/2012** à **04:55**

bonjour, tant que l'acte de vente n'est pas signé, le futur acquéreur n'est pas chez lui, il n'a donc aucun droit et surtout pas celui de vous expulser, procédure qui d'ailleurs se fait en justice et prend plusieurs mois, cordialement

Par **alterego**, le **15/08/2012** à **09:01**

Bonjour,

Un bien immobilier n'est vendu que lorsque le notaire vous en a remis le prix, mais jamais par la signature d'un compromis.

Un cas similaire au vôtre nous a été soumis il y a quelques semaines.

L'empressement de votre acheteur est absolument injustifié. **Vous avez affaire à un escroc.** Les faits allégués, son comportement et ses menaces créent plus que des présomptions. Lui faire confiance c'est vous exposer à perdre votre maison et n'être jamais payés.

Ne cédez pas.

Cordialement

Par **pinkifly88**, le **15/08/2012** à **09:03**

merci ca me rassure un peu, mais j'avais oublié de préciser dans mon dernier message une petite chose.

Monsieur ne cesse de dire qu'il est ancien gendarme à la retraite, actuellement contrôleur aux impôts.... vous voyez le sous entendu ???

Je me doute bien que d'un côté, nous sommes encore propriétaire jusqu'au 30 sept, mais il parle, convaincu par ses propos, comme quoi qu'il a des recours possibles, il parle même d'annuler la vente si nous ne l'a libérons pas plutôt pour se motif. Est ce une bonne raison ?

De plus, vu le "casse-pied" qu'il a l'air d'être. Je commence à avoir peur qu'une fois qu'il soit propriétaire, il ne nous embête pour d'autres choses, la maison est en excellent état, tout a été rénové, mais cependant, vu l'honnêteté flagrante de se monsieur, si jamais il venait à volontairement casser quelque chose pour nous sortir une clause de vis caché ? que pouvons nous faire ??

désolé pour toutes mes questions mais cette histoire commence à réellement me faire paniquer, j'ai peur qu'il nous fasse avoir plus d'ennuis :(
merci merci

Par **alterego**, le **15/08/2012** à **09:23**

Vous n'allez pas vous rendre malade.

Alors rendez-vous à la Gendarmerie la plus proche raconter l'affaire en précisant vos peurs,

que vous n'en dormez plus etc... Donnez le maximum de détails.